



# PRÉFET DE LA MEUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS AU PUBLIC

### ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

#### SCIERIE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE COUSANCES-LES-FORGES

Par arrêté préfectoral n° 2024-974 du 25 avril 2024, il est procédé à une consultation du public du **lundi 3 juin 2024 au lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024 inclus, soit quatre semaines consécutives**, sur la demande de régularisation d'enregistrement présentée par la société ETABLISSEMENTS VERNIS & CIE, dont le siège social est situé 2, chemin du Rouchy à COUSANCES-LES-FORGES (55170), concernant une scierie située 2, chemin du Rouchy (parcelles cadastrales ZO 3, 4, 128, 175, 189 et 193) sur le territoire de la commune de COUSANCES-LES-FORGES (55170).

Les communes concernées par la consultation du public sont : CHAMOUILLEY (52410) et COUSANCES-LES-FORGES (55170).

Ce projet relève de la rubrique 2410 (travail du bois et matériaux analogues) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les pièces du dossier relatif à la demande ci-dessus mentionnée, seront consultables à la mairie de Cousances-les-Forges (41, rue André Lebland), où chacun pourra en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00,
- mercredi de 10h00 à 12h00

Les documents seront également consultables, pendant toute la durée de la consultation, sur le site internet des services de l'État en Meuse à l'adresse suivante :

**[https://www.meuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/PARTICIPATION-DU-PUBLIC/  
Consultations-en-cours-ou-a-venir](https://www.meuse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/PARTICIPATION-DU-PUBLIC/Consultations-en-cours-ou-a-venir)**

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra formuler des observations sur un registre, ouvert à cet effet, à la mairie de Cousances-les-Forges, les adresser par courrier à la mairie de Cousances-les-Forges ou à la Préfecture de la Meuse (Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau des Procédures Environnementales - 40 rue du Bourg - CS 30512 - 55012 BAR-LE-DUC Cédex), ou par voie électronique à l'adresse suivante :

**[pref-consultation-du-public@meuse.gouv.fr](mailto:pref-consultation-du-public@meuse.gouv.fr)**

Les observations transmises par courrier ou par voie électronique formulées après **le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024**, ne seront pas prises en considération.

Le Préfet de la Meuse est l'autorité compétente pour statuer, par arrêté, sur la demande d'enregistrement présentée par la société ÉTABLISSEMENTS VERNIS & CIE.